



DÉLIBÉRATION N° DEL 2026 - 42
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE
GARRIGUES SAINTE EULALIE

Séance du 24 juin 2026 à 19 heures 00

Date de Convocation :
17/06/2026

Date d’Affichage :
17/06/2026

Nombre de membres en
exercice : 15

Présents : 13

Absent(s) : 2

Absent(s) représenté(s) :

Secrétaire de séance

Objet de la Délibération :

L’an deux mil vingt-six et le vingt-quatre juin à dix-neuf heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s’est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de la mairie, sous la présidence de, Marie-Camille DUGAS, Maire.

PRÉSENTS : Marie-Camille DUGAS, Emma ROUVEYROLLES, Bruno GALIZZI, Elisabeth KLOTZ, Patrick BANCILLON, Blandine-Marie GEYSSE-GALLARD, Didier KIELPINSKI, Émilie ROQUEL, Anne LE VOYER, Gérard BANCILLON, Hugo BORRELLI, Nicolas BROCHE et Amandine BIANCO MONTEIL

ABSENTS : Alexandre BRUSQUES et Frédéric PELADAN.

PROCURATION :

Emma ROUVEYROLLES.

DESIGNATION D’UN CORRESPONDANT DEFENSE

Le Conseil municipal,
Vu le Code général des collectivités territoriales,
Considérant qu’il convient de désigner 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant de la commune auprès de la Délégation militaire départementale du Gard,
Considérant que le conseil municipal doit procéder à l’élection des délégués,

Premier tour de scrutin

S’est porté candidate au poste de délégué titulaire : Amandine BIANCO-MONTEIL

S’est porté candidat au poste de délégué suppléant : Patrick BANCILLON

Ont obtenu :

- voix ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée délégué titulaire.

- voix ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé délégué suppléant.

DÉSIGNE :

Le délégué titulaire est : Amandine BIANCO-MONTEIL

Le délégué suppléant est : Patrick BANCILLON

Et transmet cette délibération à la Délégation militaire départementale du Gard.

Acte rendu exécutoire après
publication le 2/07/2026 et dépôt en
Préfecture le 2/07/2026

Fait à GARRIGUES SAINTE EULALIE les jour, mois et an susdits.

La Maire,
Marie-Camille DUGAS



La secrétaire de séance,
Emma ROUVEYROLLES